



Concours des maisons fleuries 2019

Cette année l'organisation du concours est prise en charge par l'Association des Maires du Morbihan.

De nouvelles conditions sont prévues :

- Le concours ne concerne que les jardins ou plantations visibles de la rue
- La commune doit présenter un maximum de deux présélectionnés
- Un dossier comprenant 4 photos valorisant les 2 candidats, ainsi qu'une fiche technique expliquant leur démarche de fleurissement, sera adressé à l'association au plus tard le 10 juillet par la municipalité
- Le jury départemental visitera les 2 jardins désignés
- La remise des prix aura lieu lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Maires du Morbihan, sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN

Lors de la réunion du 3 juin, la Commission Embellissement a décidé de confier la désignation des 2 lauréats au jury des trois communes Saint Dolay, Nivillac et Marzan. De plus ces jurys, comme les années précédentes, attribueront 10 prix parmi tous les inscrits (commerces et particuliers) dans le but d'encourager tous les rochois qui le peuvent à fleurir leur jardin ou leur façade.

Les prix remis aux 10 premiers seront des bons d'achat, comme les années précédentes.

Il était aussi de tradition d'offrir 20 plants à chaque inscrit au concours, à retirer à la serre municipale. Depuis l'année dernière les bouturages à la serre sont considérablement restreints, dans un souci de gain de temps, et d'économie d'eau, et la commission a donc décidé d'offrir un bon d'achat de 20 euros à chaque participant.

Tous ces prix seront remis aux lauréats lors d'une réception à la mairie à l'automne. Une invitation sera adressée courant octobre à chaque participant. Nous vous attendons nombreux !

Inscriptions en mairie jusqu'au 28 juin 2019

Place Louis Levesque

56130 - La Roche-Bernard

Tel : 02 99 90 60 51